

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-09-06-10

Séance du 6 septembre 2023

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Catalina GARCIA donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Anne PIRAT donne procuration à Laurence RAVEROT, Eugène TURLET donne procuration à Virginie BECQUET, Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Patrick RENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurore SAMIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Aurore SAMIER

Les Contrats de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) instituent un nouveau cadre de travail contractuel, avec une méthode qui part des enjeux et des besoins propres à chacun des territoires, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel et sur l'ensemble des actions que l'Etat peut accompagner. La transition écologique devra être l'axe transversal du CRTE. Ces contrats sont portés par les intercommunalités, ils sont définis comme :

- **Un contrat unique et multithématique** : Le CRTE est un contrat intégrateur qui à terme deviendra l'unique contrat,
- **Un dispositif adaptatif** : Le CRTE renverse la méthode traditionnelle de fonctionnement. Il part des territoires et s'adapte à leurs spécificités,
- **Un dispositif modulaire** : Le CRTE est un contrat pluriannuel revu chaque année,
- **Des ressources de financements diversifiées** : aides financières, appui en ingénieries et participations en fonds propres.

Quant aux enjeux du CRTE, ils visent à :

- **Associer** les collectivités au plan de Relance,
- **Accompagner** la concrétisation du Projet de Territoire,
- **Mobiliser** les acteurs territoriaux autour d'une ambition de transition écologique,
- **Simplifier** le paysage contractuel.

Pour conduire à bien sa réalisation la Communauté de Commune a fait le choix de mener une démarche pragmatique à partir du Projet de Territoire, soit :

- **1 diagnostic territorial** ayant pour contenu :
 - Présentation générale du territoire
 - Par groupes cohérents de politiques publiques :
 - Les données de chaque politique publique,
 - Les enjeux associés,
- 9 rencontres territoriales,
- 2 rencontres avec la Préfecture de l'Ain :
 - Un dialogue fréquent avec les services de l'Etat afin de suivre l'avancée des travaux,
- Mobilisation :
 - des communes (1 rencontre par commune pour définir les projets à intégrer dans le contrat et sollicitation pour instruire les fiches actions) :
 - 33 fiches actions et 12 projets,
 - Des responsables des politiques publiques et de la DGS (partage des données du territoire et des actions) :
 - 62 fiches actions et 20 projets.
 - Soit un total de 95 fiches actions 32 projets en maturation.

Objet des actions :
001-210102620-20230906-2023-09-06-10-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023

Enfin, son contenu repose à la fois sur des documents tels que :

- les fiches actions consolidées de l'intercommunalité,
- les fiches actions des communes,
- les contrats et conventions,
- une maquette financière associée d'une convention,
- un outil de suivi et d'évaluation des actions inscrites dans le contrat,

et sur un formalisme articulé autour de 13 articles :

Article 1 :	Objet du contrat et présentation du territoire signataire	Article 7 :	Gouvernance du CRTE
Article 2 :	Ambition du territoire	Article 8 :	Suivi et l'évaluation du CRTE
Article 3 :	Orientations stratégiques	Article 9 :	Résultats attendus du CRTE
Article 4 :	Plan d'actions	Article 10 :	Entrée en vigueur
Article 5 :	Modalités d'accompagnement en ingénierie	Article 11 :	Evolution et mise à jour
Article 6 :	Engagement des partenaires	Article 12 :	Résiliation
		Article 13 :	Traitement des litiges

Aussi, pour déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé, une convention financière est établie entre la Communauté de Commune et l'Etat.

La Commune de Montluel souhaite s'associer à cette démarche afin de valoriser au mieux ses projets, notamment autour de la transition écologique.

Pour ce faire, il est nécessaire que la Communauté de Commune modifie par avenant la convention financière qu'elle a engagé avec les services de l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'INTÉGRER le projet de Contrat de Relance de la Transition Ecologique 2021-2026, signé entre la Communauté de Commune et l'Etat.**
- **DE DEMANDER à la Communauté de Commune de modifier par avenant le projet de Contrat de Relance de la Transition Ecologique 2021-2026, afin d'y intégrer les projets portés par la Commune de Montluel**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI